Villerupt (54) : Un demandeur d’asile interdit de territoire français. Ce père de six enfants, connu des autorités belges, revendait de la cocaïne

16/05/2023 à 23h54



Le trafic auquel s’adonnait ce Nigérian, arrivé seul en France en 2022, a été découvert de manière accidentelle le 10 mai. Le père de six enfants louait une chambre dans un appartement Villerupt qui a fait l’objet d’une perquisition dans le cadre d’une affaire qui concernait son propriétaire. (…) Ils sont revenus le lendemain pour perquisitionner votre chambre et ont découvert 4 cartes bancaires, 3 téléphones, de l’argent liquide, une balance de précision et 27 autres grammes de cocaïne », liste Jean-Yves Zordan, juge du tribunal de Briey.

« Ma famille dépend de moi, je leur envoie de l’argent au Nigeria ». Connu des autorités belges, il n’a aucun casier judiciaire en France et sa demande d’asile est en cours d’instruction. (…) L’homme a été condamné à huit mois de prison dont cinq avec sursis simple avec mandat de dépôt, et à une interdiction définitive du territoire français.

[Républicain Lorrain]

(Merci à Anthony.)